

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

Délibération : **N° 2018-04- 53**
OBJET : **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - AMENAGEMENT D'UNE
MEDIATHEQUE**
Nomenclature : 1.1.10

En exercice : 29 membres

Présents : 28

Pouvoir : 1

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-trois avril deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize avril deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Christian LEMARCHAND

Le membre ayant donné un pouvoir :

Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Monsieur Frédéric CHAPEAU

Pour rappel, afin de réaliser les études liées à l'aménagement de la future médiathèque, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 15 janvier 2015 dans le cadre d'une procédure adaptée. Pour rappel, le groupe de travail Marchés avait attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement MCM/GAUDIN/SERDB.

Le montant des travaux estimé au stade PRO était de 658 749,16 € HT.

Concernant le marché de travaux, la procédure de consultation est passée selon le mode adapté, en application des articles 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Elle a été lancée en 9 lots séparés le 16 février 2018.

Le groupe de travail Marchés s'est réuni le 4 avril 2018 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot		Entreprise retenue
1	Menuiseries extérieures aluminium	Entreprise : ERDRALU Montant HT : 178 957.40 €
2	Menuiseries intérieures bois	Entreprise : GLEMAUD Montant HT : 72 509.53 €
3	Cloisons	Entreprise : ACOUSTIC OUEST Montant HT : 33 800.00 €
4	Faux-plafond	Entreprise : PLAFISOL Montant HT : 29 862.63 €
5	Electricité	Entreprise : AM3I Montant HT : 111 348.17 €
6	Chauffage VMC Plomberie Sanitaires	Entreprise : ALEXEN Montant HT : 119 367.11 €
7	Revêtements de sols scellés et collés et Faïence	Entreprise : ALPHA CARRELAGE Montant HT : 69 659.00 €
8	Peinture	Entreprise : AXIRENOV Montant HT : 10 000.00 €
9	Tribunes télescopiques	Entreprise : HUGON Montant HT : 25 500.00 €

Soit un montant total de 651 003.84 € HT, 781 204.61 € TTC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER le choix des entreprises proposé pour un montant total des travaux de 781 204.61 € TTC ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés et tout document nécessaire à l'exécution desdits marchés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 23 avril 2018

Le Maire,
Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180423-2018-04-53-DE
Date de télétransmission : 02/05/2018
Date de réception préfecture : 02/05/2018